

# Adjectifs, classifiante et prédication

Adriana Orlandi

Università di Modena e Reggio Emilia

adriana.orlandi@unimore.it

**Résumé.** Dans cet article, nous nous proposons de faire le point sur une fonction adjectivale non prototypique mais qui caractérise un très grand nombre d'adjectifs : la fonction de sous-catégorisation, ou classifiante (cf. *vin blanc, rouge, rosé, bouteille bordelaise, vache laitière*, etc.). L'objectif que nous nous donnons ici est de tenter une synthèse des principales problématiques soulevées par la notion de classifiante, nous attardant davantage sur une question qui nous paraît particulièrement importante, à savoir la relation entre adjectifs classifiants et prédication. Nous nous concentrerons d'abord sur la définition d'*adjectif classifiant*, isolant une définition large et une définition stricte. Ensuite, nous aborderons la question des types d'adjectifs concernés. Pour finir, nous nous attarderons sur la relation entre adjectifs classifiants et prédication.

## Introduction

Il appartient à l'adjectif de définir son signifié dans sa relation avec le nom qui l'accompagne. Ainsi, par exemple, le signifié de *volcanique* varie selon qu'il s'accompagne à *rocher*, à *caractère*, ou à *éruption*. Cette propriété amène de plus en plus de linguistes à remplacer la notion de « classes d'adjectifs » par celle d'« emplois », ceux-ci correspondant aux différentes configurations que peut assumer la relation nom-adjectif. Ainsi parle-t-on d'*emploi qualificatif* (*caractère volcanique*), *relationnel* (*rocher volcanique*), *argument* (*éruption volcanique*), et ainsi de suite<sup>i</sup>.

Chaque emploi adjectival peut recouvrir une fonction spécifique au sein de la phrase simple. On admet généralement trois fonctions : la fonction qualificative (le rôle de l'adjectif étant de qualifier une entité), la fonction classifiante (le rôle de l'adjectif étant de restreindre l'extension du nom effectuant une sous-catégorisation), la fonction de modification de la référence<sup>ii</sup> (le rôle de l'adjectif étant de préciser la modalité d'appartenance d'un référent à un sous-ensemble). De ces trois fonctions, seule la première est prototypique.

Dans cet article, nous nous proposons de faire le point sur la fonction classifiante (cf. *vin blanc, rouge, rosé, bouteille bordelaise, vache laitière*, etc.), qui, tout en n'étant pas prototypique, caractérise un très grand nombre d'adjectifs. Il existe une littérature assez importante à ce sujet. Néanmoins, une étude systématique et exhaustive n'a pas encore été entamée, chaque étude se focalisant de préférence sur un aspect particulier de la classifiante adjectivale, négligeant ainsi une vue d'ensemble plus générale. Des réflexions sur cette propriété sont présentes dans les études sur les adjectifs de relation (dorénavant AR) (Bartning 1980, 1984) et sur une classe particulière d'AR, à savoir les adjectifs ethniques (dorénavant Aethn) (Nowakowska 2004, 2005, 2006 ; Bartning 1984), sur les adjectifs de couleur (Leduc-Adine 1980), sur la terminologie (Cortès 2004, Portelance 1998). Rares sont, en revanche, les études se proposant d'offrir un tour d'horizon sur la classifiante adjectivale (Girardin 2005).

L'objectif que nous nous donnons ici est de tenter une synthèse des principales problématiques soulevées par la notion de classifiante, nous attardant davantage sur une question qui nous paraît particulièrement importante, à savoir la relation entre adjectifs classifiants et prédication.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions apporter une précision d'ordre terminologique. Il y a une certaine instabilité terminologique autour de la notion de classifiante. Le terme *classifiant* (Marengo 2011 ; Goes 2014) n'est pas en effet le seul à être utilisé pour désigner les adjectifs jouant un rôle de classification. Les spécialistes utilisent également les termes *classifieur* (Gross 2001, Girardin 2005), *classificateur* (Gardes-Tamine 1985), *classificatoire* (Bartning 1980). Quant au substantif correspondant,

on parle de *sous-catégorisation* (Noailly 1999), de *sous-classification* (Monceaux 1997) et, bien sûr, de *classifiante* (Milner 1978, Cortès 2004). Notre étude privilégie les termes de *classifiante* et de *classifiant*.

Dans les sections suivantes, nous nous concentrerons sur trois dimensions de la classifiante adjectivale qui sont fondamentales pour l'étude de cette notion, et sur lesquelles les spécialistes sont encore loin d'avoir atteint un consensus unanime. Tout d'abord, nous nous pencherons sur la définition d'*adjectif classifiant* (§ 1). Ensuite, nous aborderons la question des types d'adjectifs concernés (§ 2), une question qui est intrinsèquement liée à la définition de *classifiant*. Pour finir, nous nous attarderons sur la relation entre adjectifs classifiants et prédication (§ 3).

## 1 Qu'est-ce qu'on entend par « adjectif classifiant » ?

En parcourant la littérature sur l'adjectif, on observe que la définition d'adjectif classifiant est d'autant plus opaque que la définition d'adjectif qualificatif est claire. Plusieurs définitions, en effet, coexistent, et c'est sans doute à cause de ce flottement, que le même syntagme est parfois considéré comme classifiant par certains linguistes et comme non classifiant par d'autres. D'une manière générale, il y a deux façons d'aborder la notion de classifiante. La première renvoie à une propriété plus générale de l'adjectif, à savoir sa capacité à restreindre le contenu d'un nom. C'est ce que nous appellerons la définition « large » de la classifiante (§ 1.1). La deuxième, qui intéresse davantage les terminologues, se concentre sur la capacité de l'adjectif à établir des « espèces » différentes à l'intérieur d'un « genre » commun. Dans ce cas, la définition est plus précise, c'est pourquoi nous parlerons de définition « stricte » (§ 1.2).

### 1.1 Définition large

La première manière d'aborder la définition d'adjectif classifiant est de se focaliser sur la capacité de l'adjectif de restreindre l'extension du nom. Cortès (2004 : 149) observe que « les adjectifs classifiants [...] correspondent à ceux qui sont dits généralement déterminatifs ou restrictifs », pour elle « adjectif déterminatif [étant] exactement synonyme d'adjectif restrictif » (ibid. : 147). C'est grâce à cette propriété que « l'adjectif classifiant permet de distinguer une sous-classe (livres bleus) au sein d'un ensemble plus vaste (des livres) » (Cortès, 2004 : 137).

Cette caractéristique est typique des adjectifs postposés (*livres bleus*) et des AR (qui occupent habituellement cette position, ex. *livres historiques*). En effet, « [q]uand il ne s'agit pas d'isoler un objet de référence et un seul dans un contexte spécifique, l'adjectif postposé va servir à délimiter un sous-ensemble, à opérer une sous-catégorisation. C'est ce que font les AR et c'est la raison pour laquelle ils sont postposés » (Noailly 1999 : 98).

On parle habituellement de « sous-catégorisation » ou « sous-classification », plutôt que de « catégorisation » et « classification », parce qu'on considère que le nom visé par l'adjectif est déjà en lui-même un principe classifiant (cf. entre autres Whittaker 2002). En effet, comme le souligne Prandi (2023), le propre du substantif n'est pas de « référer » à quelque chose – une fonction qui n'est véritablement exercée que par le pronom, le nom propre et le SN – mais de « classer » les objets. Ainsi, le nom *livre* classe une entité, et par conséquent l'expression *livres bleus* en fournit une sous-catégorisation<sup>iii</sup>.

Nous considérons cette définition de la classifiante adjectivale comme une définition « large », dans la mesure où la capacité de restreindre l'extension nominale peut caractériser n'importe quel adjectif postposé. D'une manière générale, si on dit de quelqu'un qu'il porte *une cravate rouge*, l'adjectif *rouge* qualifie le substantif en lui assignant une propriété qui enrichit son intension et restreint son extension. La qualification implique donc toujours, dans une certaine mesure, la capacité de l'adjectif de restreindre l'ensemble des objets potentiels auxquels le nom s'applique. Néanmoins, tant que l'interprétation du syntagme est une interprétation spécifique, la fonction classifiante demeure pour ainsi dire inactive. Le pouvoir de délimitation d'un sous-ensemble se manifeste en revanche dans les syntagmes à interprétation générique. Ici, l'épithète opère une véritable sous-catégorisation au sein d'un ensemble générique (*les livres bleus*, *les cravates rouges*, *l'homme sage*). C'est dans ces cas, à notre avis, qu'il est possible de parler d'adjectifs

classifiants « au sens large », le déterminant étant donc fondamental pour établir l'interprétation du syntagme. L'adjectif classifiant se caractérise alors par le fait que « l'absence de l'épithète déterminative annule la vérité de la proposition » (Schapira 1998 : 509) : *Les hommes pieux sont charitables* ≠ *Les hommes sont charitables* (exemple de Schapira, ibid.) ; *L'homme sage est libre dans ses fers* ≠ *L'homme est libre dans ses fers* (exemple de Monceaux 1997 : 47), *Il déteste les cravates rouges* ≠ *Il déteste les cravates*, etc.

D'après Monceaux, il s'agit d'« une sous-classification non usuelle associée à l'interprétation restrictive des adjectifs prédicatifs épithètes » (ibid.). L'association nom + adjectif ne donne pas lieu ici à des syntagmes lexicalisés.

## 1.2 Définition stricte

La deuxième manière d'aborder la définition d'adjectif classifiant est de considérer les adjectifs classifiants comme des adjectifs qui « servent à former [...] des types à partir de leur nom recteur » (Marengo 2011 : 121). En effet, « un *ours blanc* est un type d'ours » (Goes 2014 : 222). Aussi, « [c]ontrairement aux classifications transitoires, établies en discours (*un cheval blanc*), il s'agit de classifications permanentes, établies *en langue* (*un ours blanc*) » (Goes 2014 : 223). Les expressions *ours blanc*, *vin rouge*, *bouteille bordelaise*, *vache laitière*, *ski alpin*, *accent aigu* contiennent, donc, des adjectifs classifiants dans ce sens plus strict. Un certain nombre de linguistes recourent également aux notions de *genre* et *espèce* pour définir ce type de classifiants. Girardin (2005 : 59-60), par exemple, à propos des suites *vin blanc*, *rouge*, *rosé*, ou *eau plate*, *pétillante*, *gazeuse*, parle d'adjectifs qui « établissent à l'intérieur d'un *genre* commun des *espèces* différentes ». Il en va de même pour Goes (2014 : 220) qui s'intéresse « aux suites du type *ours blanc* au sein desquelles l'adjectif permet de délimiter une sous-catégorie du type *genre* > *espèce* (*ours* > *ours blanc*, *ours brun* ; *vin* > *vin blanc*, *vin rosé*, *vin rouge*) ».

Par opposition à la classifiante « au sens large » (*les hommes pieux*), qui consiste en une sous-classification non usuelle, ici on a une « sous-classification usuelle, institutionnalisée » (Monceaux 1997 : 47), typique des unités de dénomination, et qui apparaît comme un « indice de figement » (ibid.).

Une autre différence avec la classifiante « au sens large » peut être soulignée en comparant *une cravate rouge* dans l'interprétation générique classifiante (ex. *Une cravate rouge est symbole de force et d'énergie*) à *un vin rouge*. Dans le premier cas (où *rouge* est classifiant au sens large), l'adjectif fait deux choses : a) il attribue une propriété, et b) il produit une sous-classe d'entités<sup>iv</sup>. Dans le deuxième cas, en revanche, l'adjectif dénomme directement un sous-ensemble stable, lexicalisé, de vins, mais il n'y a pas de qualification. Autrement dit, les adjectifs classifiants au sens strict font directement b) mais non a)<sup>v</sup>.

Concernant le figement, comme l'observe Nowakowska (2004 : 59-60), les adjectifs classifiants donnent lieu à des « suites figées » dont le degré de figement peut varier : *massage californien*, *salade russe*, *porte cochère*, *douche écossaise*, par exemple, sont plus figés que *ours blanc* ou *timbre postal*, qui, selon Nowakowska (ibid.), ne sont que « partiellement figés ».

Quand ils ne sont pas entièrement figés du point de vue syntaxique et sémantique, les adjectifs classifiants sont utilisés pour la formation de paradigmes et de taxinomies : *casque colonial*, *casque intégral*, *casque léger*, *casque lourd* ; *accent aigu*, *accent grave*, *accent circonflexe*. Gross (1996 : 51) analyse ces exemples comme suit :

Du point de vue de la compositionnalité, il s'agit d'un cas intermédiaire : la relation entre le nom et l'adjectif n'est pas opaque. L'adjectif désigne alors un trait caractéristique ou saillant de l'objet qui permet de l'identifier parmi d'autres considérés [...] comme appartenant à la même famille. Ces adjectifs peuvent être considérés comme des étiquettes et non des qualités.

Le paradigme peut se réduire à deux éléments seulement, et, en plus des combinaisons N+A (*balai mécanique*), il peut contenir des combinaisons N+N (*balai vapeur*) (ibid. : 145). Girardin (2005 : 59) observe néanmoins que certains adjectifs classifiants n'entrent pas dans un paradigme. Par exemple, les adjectifs *grand* et *petit* dans *grand banditisme*, *petite délinquance* « sont classifieurs mais en aucun cas ne

gènèrent de paradigmes ». De la même manière, une *grande mosquée* est un type de mosquée, mais il n'y a pas de paradigme de mosquées. Remarquons au passage que les adjectifs mentionnés dans ces exemples sont atypiques en ce qu'ils ne sont pas habituellement postposés.

Une autre caractéristique importante des adjectifs à fonction classifiante « stricte » est qu'ils donnent lieu à des suites (figées ou partiellement figées) qui « constituent des unités de dénomination [...], c'est-à-dire des noms composés » (Goes 2014 : 220), contribuant ainsi à la formation des unités terminologiques. C'est aussi en ce sens que Gross 1996 : 51, cf. *supra* parle d'« étiquettes ». Cortès (2004 : 144) précise à juste titre que le caractère paradigmatissant de ces adjectifs, à savoir leur capacité à entrer dans des paradigmes, est déjà en lui-même un indice de l'appartenance de ces suites à la terminologie. Marengo (2011 : 120), quant à lui, met en relation ce type de classifiante avec la notion de collocation. Il observe que « les adjectifs classifiants sont des collocatifs » car « leur existence est conditionnée par celle d'une autre unité lexicale, en l'occurrence un nom ».

Pour résumer, les adjectifs classifiants au sens strict (qui donnent lieu à des types d'entités) peuvent être :

- complètement figés [+figés] (*massage californien, salade russe, porte cochère, douche écossaise, grande mosquée, grand banditisme, petite délinquance*) ou partiellement figés [+/- figés] (*casque colonial, casque intégral, casque léger, casque lourd; accent aigu, accent grave, accent circonflexe*);
- paradigmatissants (*vin blanc, rouge, rosé; ours blanc, brun; eau plate, pétillante, gazeuse; casque colonial, intégral, léger, lourd; accent aigu, grave, circonflexe*) ou non paradigmatissants (*grande mosquée, grand banditisme, petite délinquance*).

Dans tous les cas, ils donnent lieu à des unités de dénomination.

## 2 Quels adjectifs peuvent être classifiants ?

D'après Girardin (2005), l'adjectif classifiant est « le plus fréquemment » un adjectif primaire (*champagne brut, sec, doux; lard maigre, gras; animal domestique, sauvage, etc.*) et notamment un adjectif de couleur (*feu vert, rouge, orange; carte bleue, grise, orange, verte; cigarette blonde, brune, etc.*). Les adjectifs dérivés peuvent eux aussi composer ou venir compléter une série (*crêpe salée, sucrée; eau plate, pétillante, gazeuse; beurre doux, salé; phonème oral, sourd, sonore, nasal, etc.*). D'une manière assez surprenante, Girardin observe que les adjectifs classifiants sont rarement des adjectifs dénominatifs, excluant ainsi les AR : « les relationnels sont des dénominatifs ce que sont rarement les *adjectifs classifiants* » (ibid. : 62). Néanmoins, dans les conclusions de son article, elle affirme qu'« [u]ne partie des adjectifs relationnels [...] semblent répondre aux critères que nous avons tenté de dégager pour individualiser les *adjectifs classifiants* » (ibid. : 69).

Pour Goes (2014 : 223),

tous les types d'adjectifs sont concernés : même s'il s'agit très souvent d'adjectifs primaires (*ours blanc, vin rouge, hareng gras (kipper), saumon sauvage, grande mosquée, cinéma muet, chapeau mou, petite cuillère, piano droit, chaise longue, chaise basse, chaise haute, petit pain, jeune fille*), l'on trouve des adjectifs dénominatifs / relationnels (*pain français, couteau suisse, éclipse solaire*), et déverbaux (*matelas gonflable, ballon dirigeable*).

Le premier constat est donc que les adjectifs qualificatifs (dorénavant AQ), primaires et dérivés, sont largement exploités pour la formation de suites (au moins) partiellement figées à valeur classifiante. Leur caractéristique est de subir un processus que Nowakowska (2004 : 57) appelle de « dérivation sémantique », c'est-à-dire une perte (au moins partielle) de leur signifié habituel, c'est-à-dire du signifié qu'ils recouvreraient s'ils n'avaient pas de valeur classifiante. Il est bien connu en effet que « du point de vue de leur couleur objective, le vin blanc est jaune et le vin gris rosé » (Gross 1996 : 50).

Au sein des AQ, les adjectifs de couleurs sont particulièrement importants pour la classifiante. En plus d'être « souvent utilisés pour créer des paradigmes de type taxinomique » (Nowakowska 2004 : 57), les suites semi-figées auxquelles ils donnent lieu exploitent régulièrement des procédés rhétorico-logiques comme la *modification oblique* et la *dilatation* du contenu adjectival (Prandi 1988, 2004)<sup>vi</sup>, qui produisent respectivement des hypallages lexicalisées et des suites à adjectif *dilaté*, elles aussi lexicalisées. Dans le premier cas, on a des expressions où l'adjectif classifiant renvoie à la couleur d'un référent évoqué par le nom tête : *guide bleu* (la mer), *tourisme vert* (la végétation), *nuit blanche* (expression devenue opaque mais où l'adjectif renvoie, d'après certains, à la couleur de la tenue des chevaliers qui la nuit précédant leur adoubement, devaient rester éveillés, habillés en blanc), *éminence grise / rouge* (toujours la robe) (cf. Leduc-Adine 1980). Une taxinomie intéressante est celle étudiée par Altmanova / Grimaldi / Zollo (2018) qui fait référence à la catégorisation des déchets : *déchet vert* (déchet végétal), *déchet brun* (concerne les matières carbonées utilisées dans le compostage), *déchet blanc* (produits électriques), *déchet gris* (informatique, téléphonie, bureautique), etc. En ce qui concerne les suites à adjectif *dilaté*, on a des expressions comme *déchet ordinaire* ou *déchet conventionnel* qui renvoient respectivement à « la manière habituelle de traiter [l]es déchets » et à « la modalité de prise en charge dans la filière d'élimination » plutôt qu'à la nature des déchets impliqués (ibid. : 5), témoignant d'un processus de dilatation du contenu de l'adjectif (le même qui a lieu dans des expressions – non classifiantes – comme *résignation muette*, cf. note 6).

En ce qui concerne les AR, la position des spécialistes n'est pas univoque, mais cela dépend, encore une fois, de ce que l'on entend par « classifiant ». Si par « classifiant » on entend que l'adjectif opère une détermination / restriction du contenu du substantif, et qu'il contribue à la création de sous-classes (définition « large »), on peut en conclure que tous les AR sont classifiants. Monceaux (1997 : 40), par exemple, met en évidence la propriété déterminative des AR et plus largement de tous les adjectifs dénominaux : « on admet que des points de vue logique et sémantique, le N-a [adjectif dénominal] détermine, plutôt que qualifie, le nom recteur. C'est-à-dire qu'il vaut pour un complément de nom [...]. C'est là l'essence de la définition de cette classe d'adjectifs depuis Bally (1950) ». Riegel (1985 : 115), quant à lui, remplace l'opposition détermination vs qualification par l'opposition équivalente (sous-)classification vs caractérisation : « il est généralement admis que les adjectifs relationnels ont une fonction classificatoire alors que les adjectifs qualificatifs ont une fonction caractérisante ou descriptive ». D'autres, comme Aarts & Calbert (1979), soulignent la capacité des AR de créer des sous-ensembles. Reformulant la pensée de ces deux auteurs, Bartning (1984 : 187) observe que quand une expression nominale contient un AR, « les traits sémantiques de l'adjectif sont ajoutés aux traits sémantiques du nom, créant ainsi un sous-ensemble de l'ensemble des référents du nom tête ». On retrouve là tous les éléments de la définition « large » d'adjectif classifiant.

Si maintenant on considère la classifiante comme une propriété des adjectifs qui « contribuent à la création d'une notion complexe, perçue (et dite) comme type » (Schuwer 2005 : 90), c'est-à-dire en adoptant une définition plus stricte, les positions quant au statut classifiant des AR divergent.

Nowakowska (2004), par exemple, affirme que les AR ne sont pas tous classifiants. Elle propose en effet la distinction entre *classifiant* (qu'elle appelle *sous-catégorisant*) et *spécifiant* qu'elle illustre d'abord à travers l'opposition entre *chien de berger* et *chien du berger*. La spécification, selon l'auteure, est « une opération de discours » (ibid. : 50) c'est pourquoi le syntagme *du berger* est un syntagme autonome qui « réfère à un objet qui est contextuellement ou co-textuellement déterminé et peut fonctionner comme une anaphore » (ibid. : 50-51) : *Le berger avait un chien. Le chien du berger s'appelait...* (notre exemple). En revanche, la fonction du syntagme sous-catégorisant *de berger* dans l'expression *chien de berger* serait lexicale et non discursive, le syntagme *chien de berger* étant une unité de dénomination.

Pour en venir aux AR, d'après Nowakowska (2004 : 51), dans les expressions *voiture présidentielle* et *mesures gouvernementales*, les AR auraient une fonction de spécification, car, par exemple, *voiture présidentielle* « ne désigne généralement pas un type de voitures mais une voiture qui est à l'usage d'un président contextuellement ou co-textuellement déterminé » (ibid.) : *La voiture présidentielle, encadrée par des mortars, fermait le cortège des voitures diplomatiques* (exemple de Goes). Au contraire, selon l'auteure, des

expressions comme *travail artisanal*, *vache laitière*, *formation professionnelle*, *vêtements masculins*, *journal féminin*, *revue mensuelle*, contiennent des AR classifiants. La notion de classifiante correspond ici essentiellement à la définition stricte, typologisante (une *vache laitière* étant un type de vache, une *revue mensuelle* un type de revue). Une preuve supplémentaire est fournie par l'observation selon laquelle « par la fonction de sous-catégoriser des noms, les AR contribuent à la création de paradigmes qui servent habituellement de taxinomies » (ibid. : 54).

Un ensemble d'AR que Nowakowska (2004) considère comme non-classifiants est celui des « AR dérivés de noms désignant des lieux » (ibid. : 53), à savoir les Aethn (*français*, *suédois*, *algérien*, etc.). Ces adjectifs

ne sont généralement pas capables [...] de [...] sous-catégoriser. Leur rôle consiste à indiquer un pays déterminé, comme dans l'*ambassadeur suédois*, *les côtes françaises*, *les ouvriers algériens*, *les universités allemandes*, *le vin français*. [...] Il s'ensuit que dans les SN cités, ils ont un rôle de spécifier le nom tête (ibid.).

C'est ainsi que l'adjectif *français* dans l'expression *vin français* n'est pas considéré comme classifiant d'après Nowakowska car l'expression ne désigne pas un type de vin, comme c'est le cas en revanche pour *vin rouge*, *blanc*, *rosé* (cf. Nowakowska 2004 : 53, note 49). Bartning (1984 : 182), au contraire, range la même expression<sup>vii</sup> parmi les structures à valeur (sous-)classifiante. Il en est de même pour Monceaux (1997 : 54), ce qui montre bien l'instabilité de la notion de classifiante.

Un autre exemple de divergence est fourni par les adjectifs que Bartning (1984 : 180-181) exclut de l'ensemble des AR au pouvoir de « sous-classification », comme *salaire mensuel*, *industrie lainière*, *vache laitière*, qu'elle range dans d'autres catégories, et que Nowakowska (2004) considère comme des expressions classifiantes.

La distinction entre définition large et définition stricte permettrait sans doute de résoudre ces contrastes. Ainsi, nous proposons pour des expressions comme *vin français* ou *croissant français* une lecture classifiante au sens large. Nous avons vu que pour Nowakowska (2004), les adjectifs qui ne sont pas typologisants sont à ranger *ipso facto* parmi les spécifiants. Or, nous estimons que, bien que ces expressions ne désignent pas à proprement parler des types de vin ou de croissant, elles contribuent néanmoins à définir des sous-ensembles, et ce grâce au pouvoir restrictif de l'Aethn *français*. Les deux expressions pourraient donc être considérées comme classifiantes au sens large. Quant à *salaire mensuel*, *industrie lainière*, *vache laitière*, ce sont d'après nous des expressions à adjectif classifiant au sens strict, c'est-à-dire des unités de dénominations désignant des types d'entités. Sur cela, nous sommes donc du même avis que Nowakowska (2004).

Comme cette discussion le montre, il serait très fructueux de relancer le débat sur la notion de classifiante pour parvenir à un consensus plus large sur sa définition et éviter toute forme d'ambiguïté dans l'analyse des données linguistiques. Ce consensus serait d'autant plus important à atteindre que la notion de classifiante ne s'applique pas à une classe ou sous-classe d'adjectifs, donc à un ensemble clos et bien défini d'adjectifs, mais potentiellement à n'importe quel adjectif. Cortès (2004 : 136) le dit très clairement : « tous les types d'adjectifs peuvent être classifiants ou non classifiants ». L'adjectif *blanc* est classifiant dans *ours blanc*, alors qu'il est qualificatif dans *cheval blanc*. La même combinaison N + A peut être considérée comme classifiante dans un contexte, et non classifiante dans un autre : l'expression *autorité parentale* peut faire référence, selon Nowakowska (2004 : 53), soit à l'autorité des parents d'un individu co(n)textuellement donné (lecture spécifiante), soit à l'autorité des parents au sens large (lecture classifiante). On peut même assigner à une expression classifiante une interprétation large ou stricte selon le contexte. Pour reprendre l'exemple de *croissant français*, nous avons dit qu'il s'agit d'une expression classifiante au sens large. Cependant, il suffit de se rendre dans la pâtisserie *Remondini* de Modène pour constater que *croissant français* peut aussi avoir une interprétation stricte : en effet, *croissant français* et *croissant italien* s'y opposent en tant que types de croissants, car le croissant italien, en plus des ingrédients habituels du croissant français, contient également des œufs.

Le constat que la classifiante est une propriété qui peut impliquer n'importe quel adjectif a des retombées importantes sur le plan théorique. Tout d'abord, s'il est vrai que tout adjectif peut être classifiant, l'hypothèse selon laquelle les adjectifs classifiants seraient une (sous)classe des adjectifs (cf. Leduc-Adine 1980) est infirmée. Cortès (2004 : 137) observe que « l'opposition classifiant / non classifiant ne permet pas de distinguer des listes d'adjectifs étanches ». Comme nous l'avons souligné dans l'Introduction, la classifiante est une fonction adjectivale, tout comme la qualification. Or, les fonctions adjectivales caractérisent non pas les (classes d')adjectifs mais leurs différents emplois. Pour cette raison, Cortès (ibid.) a raison de dire que la complémentarité entre classifiant et non classifiant « porte bien sur des *emplois* classifiants et des *emplois* non classifiants »<sup>viii</sup>. De même, pour Maingueneau (2020 : 110), « il vaut mieux parler d'*emplois* que d'*adjectifs* classifiants ».

Le deuxième aspect théorique sur lequel nous nous attardons est que si tous les adjectifs (emplois) peuvent avoir une fonction classifiante, on peut se poser la question de savoir quelle est la relation entre la fonction classifiante et la fonction qualificative de l'adjectif. Notre hypothèse est que pour l'AQ la fonction classifiante est une fonction secondaire, la fonction primaire, prototypique étant la qualification. Pour l'AR, en revanche, la fonction classifiante, au moins dans un sens large, est une fonction primaire, la fonction qualificative étant secondaire, voire marginale. Cela expliquerait le fait que « les AR assument cette fonction [la fonction classifiante] sans changer, eux-mêmes, de sens (cf. *boucherie chevaline*, *industrie pétrolière*, *timbre postal*), alors que les AQ, pour pouvoir assumer cette fonction doivent subir une dérivation lexicale » (Nowakowska 2004 : 57). Il en découle que qualification et classification ne sont pas incompatibles, mais indépendantes. En effet, si la qualification peut être exploitée pour classifier (*les hommes pieux*), l'inverse n'est pas vrai : les adjectifs (emplois) spécialisés pour classifier (*bouteille bordelaise*) ne peuvent pas qualifier.

### 3 Classifiante et prédicativité

La question de la prédicativité des adjectifs classifiants reste sans aucun doute le chapitre le plus passionnant au sujet de ces adjectifs. La problématique est très vaste et concerne à la fois l'étude des adjectifs, de la classifiante et de la phrase copulative adjectivale. Nous ne donnerons ici qu'un aperçu de cette problématique.

On soulignera d'abord les points sur lesquels le consensus est unanime. Le premier est sans aucun doute le fait que l'adjectif classifiant n'est pas prédicatif. Pour Gross (1996 : 34), par exemple, on ne peut pas dire \**Cet accent est grave*. De même, pour Girardin (2005 : 63-64), la phrase \**Ce vin est blanc* n'est pas acceptable. On admet ensuite que lorsque l'adjectif classifiant apparaît en position prédicative, c'est qu'il a changé de fonction et est devenu qualificatif (*Ce champagne est affreusement sec*). Girardin divise les classifiants entre ceux qui ne sont jamais prédicatifs (*isocèle*, *scalène*, *saur*), et ceux qui peuvent apparaître en position attribut en devenant qualificatifs. On retrouve à peu près la même idée chez Goes (2014 : 228), et bien d'autres encore.

Ces remarques confirment une idée plus générale, à savoir que la position attribut sélectionne l'interprétation qualificative d'un adjectif. C'est ce que Goes (1999 : 123) constate également : « l'adjectif a tendance à retrouver son sens prototypique en fonction attribut [...] : des diverses façons de modifier que l'on peut reconnaître pour la fonction épithète, une seule est retenue par l'attribut ». Ce rapport privilégié entre la position attribut et la qualification, qui a été souligné par bien des auteurs (cf. Picabia 1978 : 13-14 ; Riegel 1985 : 13 ; Ferris 1993 : 38 ; Bécherel 1994 : 633 ; Nowakowska 2004 : 100), est donc confirmé par l'étude des adjectifs classifiants. Dans Orlandi (2020), nous avons poussé plus loin cette affirmation, en proposant de voir dans la qualification la relation *codée* par la phrase copulative adjectivale. D'après notre hypothèse, la phrase copulative adjectivale serait une structure au pouvoir de codage élevé, capable de *construire*, c'est-à-dire d'imposer la relation d'attribution d'une qualité à une entité donnée (une idée que nous empruntons à Prandi 2004). Cela expliquerait le fait que l'interprétation qualificative d'un adjectif en position attribut est toujours l'option sollicitée.

Un autre point sur lequel il existe un consensus généralisé est l'idée selon laquelle l'adjectif classifiant peut, sous certaines conditions assez restrictives, figurer en position attribut tout en gardant sa fonction classifiante, ce cas de figure étant néanmoins considéré comme marginal.

Il n'y a pas de littérature spécifique sur la prédicativité de l'adjectif classifiant. Les remarques à ce sujet sont d'habitude contenues dans des articles concernant certaines catégories ou emplois de l'adjectif (Goes 2015), comme les adjectifs de couleur (Leduc-Adine 1980), les AR (Bartning 1984 ; Monceaux 1997 ; Nowakowska 2004) les Aethn (Bartning 1984 ; Nowakowska 2005 et 2006), etc. Ce que nous nous proposons de faire ici est d'isoler les cas de figure principaux à l'intérieur desquels il est possible de prévoir l'utilisation prédicative d'un adjectif classifiant. Nous nous proposons également de fournir quelques éléments explicatifs concernant le caractère prédicatif de ces adjectifs à valeur classifiante.

À l'état actuel de la recherche, si l'on devait dresser le portrait de l'adjectif classifiant, on pourrait isoler les cas de figure suivants :

**Tableau 1.** Typologie d'emplois adjectivaux concernés par la classifiante.

(I)	(a) jardin japonais, massage californien, pain français, rose trémière... (b) grande mosquée, grand banditisme, petite délinquance...	[+figé] [+classifiant]
(II)	vin blanc, bouteille bordelaise, place assise, carte bleue...	[+/-figé] [+classifiant]
(III)	croissant français, vin français, université française...	[-figé] [+classifiant]
(IV)	découverte française, production française, réforme universitaire...	[-figé] [-classifiant]

Le Tableau 1 n'est qu'une tentative de résumer les cas de figures principaux au sujet des adjectifs (des emplois) à fonction classifiante. Cette synthèse nécessite d'être vérifiée et améliorée à travers des études de corpus (concernant à la fois les adjectifs primaires et dérivés, notamment les AR). Elle essaie de tenir compte du degré de figement des expressions (la marque [+/- figé] indiquant le figement partiel). La fonction classifiante à proprement parler est manifestée par les adjectifs (emplois) des groupes (I) à (III). La prédicativité peut en revanche concerner, sous certaines conditions assez restrictives, les adjectifs des regroupements (II) à (IV). Il y a donc un décalage entre ces deux groupes. En effet, les adjectifs du groupe (IV) ne sont pas classifiants lorsqu'ils sont épithètes. Nous avons indiqué comme exemples quelques emplois arguments. Ces adjectifs figurent dans le tableau parce que, tout en n'étant pas classifiants en position épithète, ils peuvent acquérir une valeur proche de la fonction classifiante quand ils occupent la position attribut (*La découverte est française* au sens de « La découverte est des Français »). La possibilité d'apparaître en position attribut n'est pas contemplée, en revanche, par les emplois du cas de figure (I), car celui-ci concerne les expressions classifiantes qui sont complètement figées. Une expression comme *pain français* est une unité de dénomination (une étiquette) constituée par une combinaison lexicale qui pourrait être désignée par un seul terme : *baguette*. Le figement (à la fois syntaxique et sémantique) est ici la cause principale du blocage prédicatif. Il est donc intéressant de remarquer que tous les adjectifs classifiants ne sont pas prêts à l'emploi attribut, même à des conditions restrictives (*pain français* pour *baguette*), et que tous les adjectifs attributs à valeur classifiante ne sont pas nécessairement classifiants en position épithète (*découverte française*).

L'occurrence prédicative à valeur classifiante des adjectifs est un phénomène discursif dont l'ampleur doit être explorée, et qui est rendu possible par « des contextes un peu plus marqués (par exemple l'argumentation) » (Goes 2015 : 319), ainsi que par une volonté de raccourci privilégiée par certains genres textuels (les articles de presse ou la publicité, par exemple).

Peu d'auteurs se sont penchés sur les causes de la prédicativité des adjectifs classifiants. Goes (2014 : 228) remarque que l'occurrence prédicative des adjectifs classifiants, dans des exemples comme *Au Nord le beurre est doux, au sud il est salé*, ou encore *Ce vin est rouge*, rappelle le fonctionnement de ce que Forsgren (2000) nomme « attribut typant / classifiant ». Les attributs typants (notamment les noms) « déterminent directement la classe des individus particuliers qui sont leurs occurrences » (Riegel 1985 : 56-59) et leur

usage prédicatif peut être défini « comme l'assignation d'un type » (ibid.) : ex. *Luc est médecin*<sup>ix</sup>. Goes (ibid.) observe que quand on dit *Au Nord le beurre est doux, au sud il est salé*, « on se retrouve dans le voisinage des adjectifs de relation [...] ; ces derniers peuvent également saturer la fonction attribut, mais ils restent typants / classifiants : *Cette industrie est lainière et non pas alimentaire*. (Bartning, 1980 : 75) ». Ces remarques contiennent à notre avis tous les éléments permettant de bâtir une hypothèse explicative, hypothèse que nous développerons dans les lignes suivantes.

Prenons l'exemple de *collection masculine*, qui désigne habituellement une collection de vêtements pour homme. Lorsqu'un adjectif classifiant, comme *masculine* dans cet exemple, apparaît en position attribut, la première interprétation qui se déclenche – l'interprétation sollicitée – est l'interprétation qualificative, et ce grâce au pouvoir de codage de la phrase copulative adjectivale que nous avons mentionné *supra*. La possibilité d'une interprétation classifiante représente une option admise qui s'active sous la pression du co(n)texte. Nowakowska (2004 : 243) l'explique très bien :

Étant donné la résistance des adjectifs dénominaux ayant une lecture relationnelle à la position attribut, on ne sera guère surpris de constater que cette position favorise la désambiguïsation des AR [...] vers l'acception qualificative. Si quelqu'un commente par exemple la collection de mode d'un couturier en disant :

– *Sa collection était masculine*

l'allocutaire pensera d'abord à l'interprétation qualificative de *masculin*, donc à des caractéristiques vestimentaires réputées prototypiques de la masculinité. Cependant, [...] l'interprétation relationnelle est tout à fait envisageable, à condition qu'elle puisse prendre appui sur le cotexte [...] :

– *Ma première collection était masculine, parce que le fabricant que j'avais trouvé était spécialisé dans l'homme*. (Le Monde, 15.08.2000).

Dans ce dernier exemple, l'adjectif *masculine* reçoit donc une interprétation classifiante grâce à l'impact du cotexte, qui fait, pour ainsi dire, basculer l'adjectif du côté du nom, laissant émerger le sens de sa base nominale. *Masculine* devient alors synonyme de « pour les hommes ». La phrase copulative adjectivale se conduit alors comme une phrase copulative à pivot prédicatif nominal – phrase dite « typante classifiante », comme son attribut (Boone 1998) – admettant l'instauration de la relation typiquement codée par ce genre de phrases : la relation de sous-catégorisation ou d'appartenance catégorielle<sup>x</sup>.

L'idée que nous prônons ici est que, pour que l'interprétation classifiante se déclenche, il est indispensable que l'adjectif attribut puisse se conduire comme un nom. Seront donc favorisés les adjectifs dénominaux, puisqu'ils dérivent d'une base nominale (c'est le cas pour *masculin*), les adjectifs à double statut d'adjectif et de substantif (comme c'est le cas, par exemple, pour les adjectifs de couleur), ou encore les adjectifs qui établissent avec le nom un lien semi-figé (comme dans *bouteille bordelaise*). C'est ce nom ou cette base nominale que le co(n)texte fera émerger. La relation entre le sujet et le prédicat s'inscrira alors dans le cadre d'une relation d'appartenance catégorielle.

Comme Nowakowska (2004) l'a bien observé, l'utilisation prédicative des AR (et plus largement, ajoutons-nous, d'un adjectif classifiant) demande également un contexte contrastif. S'il est possible de dire *Ma première collection était masculine*, c'est sans aucun doute par rapport à l'éventualité d'une collection féminine. La finalité contrastive de ce genre d'énoncés nous paraît une condition incontournable de leur manifestation.

Si maintenant nous considérons les exemples des regroupements (II), (III) et (IV), l'occurrence prédicative de ces adjectifs peut s'expliquer à la lumière de l'hypothèse que nous venons de formuler. Pour les adjectifs du groupe (II), à savoir les adjectifs qui apparaissent dans des expressions semi-figées comme *vin blanc*, *bouteille bordelaise*, *place assise*, *carte bleue*, l'occurrence prédicative est liée à la possibilité de restitution du nom recteur dans la phrase. La phrase *Cette bouteille est bordelaise* peut être vue comme l'équivalent de *Cette bouteille est une bouteille bordelaise*. Monceaux (1997 : 48), entre autres, parle à ce propos de « constructions attributives comportant un appui nominal », dans lesquelles « l'adjectif n'est pas un véritable attribut du sujet, mais l'épithète d'un substantif effacé identique à celui du SN sujet, et donc

restituable » : *Ce vin est blanc* → *Ce vin est un vin blanc* ; *Toutes les places sont assises* → *Toutes les places sont des places assises*, etc. Elle remarque également que ces constructions « pseudo-prédicatives » (ibid. : 50) concernent en fait « tout épithète qui exprime un “type” dans un système de sous-classification usuelle » (ibid. : 51). Nous sommes tout à fait d'accord avec cet avis. Le caractère semi-figé, donc usuel, de ces expressions favorise la restitution immédiate du support nominal à côté de l'adjectif, l'occurrence prédicative de l'adjectif devenant une sorte de raccourci à valeur discursive. Précisons que la valeur contrastive est également présente, bien que de manière implicite : *Ce vin est blanc* souligne implicitement qu'il n'est pas rouge ou rosé ; *Toutes les places sont assises* implique qu'elles ne sont pas debout, etc.

Les adjectifs du groupe (III) ont une fonction classifiante au sens large et ne contribuent pas à proprement parler à la création de types d'entités (*vin français, problème politique, leçon universitaire, politique verte*). Pour cette raison, les adjectifs qui apparaîtront plus facilement en position attribut avec une valeur classifiante seront les adjectifs qui « désignent intrinsèquement, de par leur sens lexical, des catégories » (Monceaux 1997 : 52-3). Parmi les AR, Monceaux (ibid.) isole deux groupes d'adjectifs :

- le premier contient des AR dérivant de noms abstraits non humains (*religieux, social, administratif, historique, littéraire, géographique*, etc.) ainsi que des AR non dérivés mais désignant toujours des domaines abstraits (*physique, métaphysique, politique*, etc.) ;
- le deuxième contient les Aethn (*français, européen, latin, nordique*), les adjectifs qui désignent des regroupements institutionnalisés (*chrétien, bourgeois, paysan, catholique*), et les adjectifs dérivés de noms propres (*lacanien, chomskyen*).

Nous croyons que la raison pour laquelle ces adjectifs sont facilement acceptés en position attribut tout en gardant leur fonction classifiante est que leur sémantisme est approprié à la relation d'appartenance codée par la phrase typante-classifiante (de la même manière que les adjectifs dénotant des qualités sont les plus adaptés à devenir le pivot prédicatif d'une phrase copulative à prédicat caractérisant). Nowakowska (2004, 2005, 2006) parle de « prédicat implicite d'appartenance » pour définir (et expliquer) l'occurrence prédicative des Aethn. Nous ne discutons pas ici la notion de « prédicat implicite », mais nous nous attardons sur la notion d'appartenance. Dans le cas de l'adjectif, cette notion se doit d'être interprétée dans un sens très large : en effet, dans *Il était algérien*<sup>xi</sup>, le concept d'appartenance se conçoit comme une « appartenance ensembliste / provenance » ; dans *Ces territoires sont devenus polonais* et dans *Est-ce que c'est français ce que j'ai mis dans cette phrase?*, l'appartenance ressemble davantage à une relation partitout ; dans *L'argent [des talibans] était saoudien* la relation d'appartenance revêt une interprétation de possession ; dans *La balle était française* (prononcé par un rapporteur de match de foot) la notion d'appartenance renvoie à une sorte de « possession momentanée » (Nowakowska 2005 : 71).

On voit bien à quel point ce type d'énoncés ont une justification discursive et fonctionnent en guise de raccourci. Dans *L'argent [des talibans] était saoudien* et *La balle était française*, l'utilisation de l'adjectif est un expédient permettant à la fois de faire économie de mots et d'amplifier l'impact sur le destinataire. Les Aethn *saoudien* et *française* ne fonctionnent qu'en guise de remplaçants nominaux : on pourrait dire *L'argent était des Saoudiens / venait d'Arabie saoudite*, *La balle était des Français / de l'équipe française*. Que ces énoncés soient le résultat d'une démarche éminemment discursive est également prouvé par le fait que ces constructions n'ont pas forcément d'équivalent épithétique : le syntagme *la balle française*, en l'absence de tout contexte, ne s'interprète pas comme « la balle des Français » mais plus vraisemblablement comme « la balle produite en France », se rapprochant davantage des occurrences du groupe (IV), qui ne sont pas classifiantes.

Venons maintenant au groupe (IV). Ce cas de figure (qui est le plus marginal et le moins étudié) concerne précisément ces adjectifs qui ne sont pas en principe classifiants, mais dont l'utilisation prédicative en discours les rend classifiants ou proches des classifiants. Cette situation est particulièrement intéressante parce qu'elle prouve une fois de plus le pouvoir de codage de la structure prédicative. En ce qui concerne les adjectifs que nous avons choisis comme exemples, à savoir les adjectifs arguments (*découverte française, réforme universitaire*), Goes (2005 : 55) observe que « le refus général de la prédication par les adjectifs arguments confirme la règle, formulée par I. Bartning (1980), que plus la relation grammaticale

*nom-adjectif de relation* est sensible, moins l'adjectif accepte la position prédicative ». Néanmoins, si la relation argumentale n'est jamais maintenue lors de la prédication, la valeur de sous-classification peut, quant à elle, être imposée : c'est pourquoi dans le passage de *une réforme universitaire* à *cette réforme est universitaire*, la relation argumentale « devient », selon Goes (2005), une sous-classification. Cela est dû, d'après notre hypothèse, au basculement qui se produit sous la pression du contexte, et qui fait en sorte que la phrase copulative adjectivale se conduise comme une phrase copulative à prédicat nominal, et notamment comme une phrase typante-classifiante. Aussi, dans l'énoncé *La langue est le français car la découverte est française* (web, à propos d'une mission scientifique dans le continent antarctique), la proposition *la découverte est française* acquiert une valeur classifiante : l'adjectif agit ici comme un substantif, et la relation entre sujet et prédicat ressemble de près à une relation d'appartenance (« la découverte est des Français / revient aux Français »).

## Conclusions et perspectives

Dans cette contribution, nous nous sommes proposée de dresser un état des lieux de la classifiante adjectivale. Nous nous sommes penchée sur la définition de classifiante, sur les adjectifs censés accomplir cette fonction, et sur la question très problématique de l'occurrence prédicative des adjectifs classifiants. Concernant le premier aspect, nous avons pu montrer qu'à l'état actuel de la recherche, il est possible de faire la distinction entre une définition large et une définition stricte de classifiante, et qu'il serait opportun de réfléchir à une définition plus univoque de cette notion. Concernant la question des types d'adjectifs impliqués, nous sommes parvenue à la conclusion que la classifiante ne permet pas de distinguer des classes ou sous-classes d'adjectifs, car n'importe quel adjectif ou emploi adjectival peut recouvrir cette fonction. Quant à la possibilité d'apparaître en position attribut tout en gardant la valeur classifiante, nous avons proposé un classement des emplois adjectivaux basé sur la notion de classifiante, à l'intérieur duquel nous avons cherché à prévoir l'utilisation prédicative des adjectifs classifiants. Nous avons également formulé une hypothèse explicative face à la possibilité pour ces emplois d'apparaître en position attribut. On pourrait convoquer à ce propos la notion de saturation : l'adjectif, qui par définition est un terme non saturé (il a en effet besoin d'un substantif pour accomplir sa fonction au sein d'une phrase simple, cf. Prandi 2004 : 124-125), a davantage de possibilités d'apparaître en position attribut avec une fonction classifiante lorsqu'il se conduit comme un terme saturé, à savoir comme un nom. En effet, dans ce cas, son comportement est le même que celui des attributs typants-classifiants.

La question de la classifiante est une question centrale dans l'étude de l'adjectif. Les perspectives de recherche dans ce domaine restent très larges, car une approche globale, unifiée et exhaustive de la classifiante doit encore être développée. Les deux types de classifiante que nous avons isolés, la typologie des emplois adjectivaux concernés par la classifiante (tableau 1), ainsi que la prédicabilité des emplois classifiants demandent des investigations approfondies confortées par des études de corpus. Nous sommes convaincue qu'une meilleure compréhension de ces phénomènes ne pourrait qu'avoir des retombées positives sur l'étude de l'adjectif.

## Références bibliographiques

- Aarts, J.M.G., Calbert, J.P. (1979). *Metaphor and Non-Metaphor. The Semantics of Adjective-Noun combinations*, Tübingen : Niemeyer.
- Altmanova, J., Grimaldi, C., Zollo, S.D. (2018). Le rôle de l'adjectif dans la catégorisation des déchets. *Congrès Mondial de Linguistique Française*.
- Bally, Ch. (1950). *Linguistique générale et linguistique française*. A. Francke.
- Bartning, I. (1980). *Remarques sur les pseudo-adjectifs dénominaux en français*. Acta Universitatis Stockholmiensis 10, Stockholm : Almqvist & Wiksell.
- Bartning, I. (1984). Aspects syntaxiques et sémantiques des adjectifs ethniques en français. *Revue Romane*, 19(2), 177-216.

- Bécherel, D. (1994). L'opposition des deux parties du discours adjectif / substantif. Définitions et ajustements terminologiques, *Meta*, 39(4), 625-635.
- Bolinger, D. (1967). Adjectives in English : attribution and predication, *Lingua*, 18, 1-34.
- Boone, A. (1987). Les constructions « Il est linguiste » / « C'est un linguiste ». *Langue française*, 75, 94-106.
- Boone, A. (1998). Essai de typologie des phrases copulatives. In Forsgren, M. ; Jonasson, K. ; Kronning, H. (dir.). *Prédication, assertion, information*, Actes du Colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996, Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis, 66-80.
- Cortès, C. (2004). Terminologie et syntaxe de la classifiante. *Cahiers du C.I.E.L.*, 135-161.
- Ferris, D.C. (1993). *The meaning of Syntax. A Study in the Adjectives of English*. Longman.
- Forsgren, M. (2000). Apposition, attribut, épithète : même combat prédicatif ? *Langue française*, 125, 30-45.
- Gardes-Tamine, J. (1985). Introduction à la syntaxe (suite). L'adjectif. *L'Information grammaticale*, 27, 42-45.
- Girardin, C. (2005). Les classifieurs : une sous-classe d'adjectifs non prédicatifs ? *Cahiers de Lexicologie*, 86(1), 59-70.
- Goes, J. (1999). *L'adjectif. Entre nom et verbe*. Louvain-La-Neuve : Duculot.
- Goes, J. (2005). Les adjectifs arguments : syntaxe et sémantique, *Cahiers de Lexicologie*, 86(1), 35-57.
- Goes, J. (2014). Les adjectifs classifiants et la dénomination. In Daval, R.; Frath, P.; Hilgert, E.; Palma, S. (dir.). *Les théories du sens et de la référence. Hommage à Georges Kleiber*, 4, Éditions et presses universitaires de Reims, 219-236.
- Goes, J. (2015). Types d'adjectifs et fonctions adjectivales : quelques réflexions. *Studii de lingvistică*, 5, 293-322.
- Gross, G. (1996). *Les expressions figées en français*. Paris : Ophrys.
- Gross, G. (2001). Un dictionnaire électronique des adjectifs prédicatifs sur une base sémantique. Communication au Colloque International *L'adjectif en français et à travers les langues*, Caen.
- Lawers, P. (2007). *Nous sommes Ø linguistes*. Quelques nouvelles pièces à verser à un vieux dossier. *Neophilologische Mitteilungen*, 108(1), 247-283.
- Leduc-Adine, J.-P. (1980). Polysémie des adjectifs de couleur. *Cahiers de Lexicologie*, 37(2), 67-90.
- Maingueneau, D. (2020). Classifiante et non classifiante. In *Manuel de linguistique pour les textes littéraires*. Chapitre 6. Paris : Colin.
- Marengo, S. (2011). *Les adjectifs jamais attributs. Syntaxe et sémantique des adjectifs constructeurs de la référence*. De Boeck-Duculot.
- Milner, J.Cl. (1978). *De la syntaxe à l'interprétation*. Paris : Seuil.
- Monceaux, A. (1997). Adjectifs de relation, complémentation et sous-classification. *Langages*, 126, 39-59.
- Noailly, M. (1999). *L'adjectif en français*. Paris : Ophrys.
- Nowakowska, M. (2004). *Les adjectifs de relation employés attributivement*, Cracovie.
- Nowakowska, M. (2005). Les adjectifs dits « ethniques » dans les énoncés attributifs à valeur d'appartenance. *Scolia*, 19, 63-76.
- Nowakowska, M. (2006). Les adjectifs ethniques sont-ils des adjectifs de relation ? *Neophilologica*, 18, 59-69.
- Orlandi, A. (2020). *Le paradoxe de l'adjectif*. Louvain-La-Neuve : De Boeck.
- Picabia, L. (1978). *Les constructions adjectivales en français. Systématique transformationnelle*. Genève-Paris : Librairie Droz.
- Portelance, C. (1998). Figement lexical et flexibilité paradigmatique des vocabulaires spécialisés. In Mejri, S., Gross, G., Clas, A., Baccouche, T. (dir.), *Le figement lexical*. Tunis, 259-270.

- Prandi, M. (1988). Modificazioni oblique nel *Partigiano Johnny*, *Strumenti critici*, 3(1), 111-164.
- Prandi, M. (2004). *The Building Blocks of Meaning*. Amsterdam-Philadelphia : John Benjamins.
- Prandi, M. (2023). La distinzione tra nomi, verbi e aggettivi : morfologia, sintassi, strutture concettuali e pragmatica. In Hornung, A.; Zanin, R. (dir.), *Abenteuer Sprache und Sprachen. Festschrift fuer Hans Drumbl zum 80. Geburtstag*. Stauffenburg.
- Riegel, M. (1985). *L'adjectif attribut*. Paris : P.U.F.
- Schapira, Ch. (1998). La relation épithétique et la prédication. In Forsgren, M. ; Jonasson, K. ; Kronning, H. (dir.). *Prédication, assertion, information*, Actes du Colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996, Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis, 505-543.
- Schuerer, M. (2005). Système des adjectifs non prédicatifs en français et en anglais : constantes et variations. *Cahiers de lexicologie*, 86(1), 85-103.
- Strawson, P.-F. (1959 [1973]). *Les individus. Essai de métaphysique descriptive*, Paris : Seuil.
- Whittaker, S. (2002). *La notion de gradation : Application aux adjectifs*. Bern, Berlin, Bruxelles : Peter Lang.

---

<sup>i</sup> Pour une discussion sur la notion d'*emploi*, voir Orlandi (2020).

<sup>ii</sup> *Reference modification* en anglais (l'expression est de Bolinger 1967).

<sup>iii</sup> Strawson (1959 [1973 : 189]) parle d'« universel tyant » à propos du substantif : il « fournit un principe pour distinguer et compter les particuliers individuels qu'il rassemble » (ibid.). Prandi (2004), quant à lui, parle de « concept ponctuel » : « punctual concepts are concepts that subsume instances of beings under categories ».

<sup>iv</sup> C'est un emploi qualificatif à valeur classifiante.

<sup>v</sup> Nous devons cette remarque à l'un des réviseurs anonymes que nous tenons particulièrement à remercier.

<sup>vi</sup> La *modification oblique* consiste en une modification conflictuelle suivant laquelle l'adjectif, tout en étant lié syntaxiquement au nom recteur, évoque sémantiquement une entité cotextuellement ou contextuellement présente : ex. *rire blanc*, où la blancheur évoque les dents. Ce type de modification est à la base de l'hypallage adjectivale. La *modification dilatée*, ou *dilatation*, est un autre type de modification conflictuelle où la relation sémantique avec le nom recteur se réalise par le biais d'une dilatation du contenu de l'adjectif : ex. *résignation muette*, à savoir une *résignation* « qui s'exprime à travers le silence ». Cf. également Orlandi (2020).

<sup>vii</sup> Elle choisit plus précisément *vin italien* comme exemple.

<sup>viii</sup> L'italique est à nous.

<sup>ix</sup> Il existe une littérature importante sur les énoncés copulatifs de type *Luc est médecin* vs *Luc est un médecin*. Nous renvoyons pour cela à Lawers (2007). Ce qui nous intéresse ici c'est le caractère nominal de l'attribut et le fait que ce genre d'énoncés code une relation de catégorisation/classification.

<sup>x</sup> L'expression *être un linguiste* est définie par Boone (1987 : 96) comme un « prédicat d'appartenance ». Lawers (2007 : 263) observe également que « la prédication établit en premier lieu un rapport d'appartenance entre le référent sujet et un ensemble ».

<sup>xi</sup> Les exemples suivants sont de Nowakowska (2005).